

Correction d'anomalies par la transmission d'une nouvelle déclaration

Mise à jour : mars 2014

Types d'anomalie	Solutions	Moyens
Cotisations rétroactives (suite à validation de services) non déclarées dans la DADS	Transmettez une déclaration : - annule et remplace totale (type 59) s'il y a beaucoup d'agents concernés - annule et remplace partielle (type 69) si cela ne concerne qu'une petite partie des agents <i>Attention</i> : dans tous les cas, vous devez déclarer à nouveau l'agent dans son intégralité c'est à dire renseigner tous les onglets (services CNR, cotisations CNR) et ajouter les cotisations rétroactives (cotisations versées au titre de la validation de services)	Soit par envoi de fichier : - via le CNTDS* (consultez la procédure ici) - ou via le service « <i>Envoi de fichier DI</i> » accessible depuis votre espace personnalisé employeur
Un ou plusieurs agents non déclarés dans la DADS	Transmettez une déclaration complémentaire (type 52)	Soit par saisie directe via le service « <i>Déclarations Individuelles CNRACL</i> » accessible depuis votre espace personnalisé employeur
Cotisations ATIACL* déclarées à tort dans la DADS	Paramétrez votre logiciel de fichier DADS. Transmettez une nouvelle déclaration :	
Exonérations des heures supplémentaires non déclarées dans la DADS ou déduites deux fois (c'est à dire dans les contributions normales et dans les déductions)	- annule et remplace totale (type 59) si cela concerne tous les agents - annule et remplace partielle (type 69) si cela ne concerne qu'une partie des agents	
Cotisations ATIACL*, FEH* et CNRACL versées à tort	Demandez le remboursement au service gestionnaire de la CNRACL	Accédez à la procédure de remboursement ici
* Lexique CNTDS Centre national de transfert de données sociales DADS Déclaration annuelle des données sociales ATIACL Allocation temporaire d'invalidité des agents des collectivités locales FEH Fonds pour l'emploi hospitalier		